

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Néant. Tous les projets du précédent PCDR ont un décompte final qui remonte à plus de dix ans.

Aucun projet en cours de convention n'est au stade décompte final.

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 ¹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4			

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué ² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
	Type	Montant annuel	

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices ³ = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien 4	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

³ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁴ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁵	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ⁶
2009	2009	30 janvier 2025 (Renouvellement du quart communal)	Le ROI a été adapté sur base de la Circulaire 2020/01 relative au PCDR et approuvé au Conseil communal du 22 avril 2021.
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ⁷	Réunions de CLDR	Nombre de présents	
	CLDR 1 : 19 février 2025		10 présents – 3 excusés
	CLDR 2 : 09 décembre 2025		5 présents – 5 excusés
	Groupes de travail		
	GT Village de vacances de Hoyemont : le 22 janvier 2025		10 présents – 2 excusés
	GT Biodiversité		-

⁵ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

⁶ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

⁷ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Réflexion sur l'opération de développement rural

Cette année 2025 est la deuxième de la période de continuité des travaux de la CLDR post-validité du PCDR (fin de validité en 2023). Les activités de la CLDR sont donc passées au ralenti.

Les réunions de CLDR

La réunion du 19 février 2025

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de CLDR du 27 février 2024
2. Actualisation de la composition de la CLDR suite aux élections communales
3. Approbation du rapport annuel 2024 de la CLDR
4. Etat d'avancement des conventions Développement Rural.

Le point a principalement été fait :

- sur le projet de réfection et d'élargissement du pont du Vicinal (P1.10a – « lot 2 ») ;
- sur les travaux de rénovation du bâtiment « Le Cercle » en maison des associations (P1.14) ;
- sur le projet de création d'une « zone de rencontre paysagère » (P1.10b) ;
- sur le projet de rénovation de l'ancienne « gare du vicinal » (P2.20a).

NDLR (post-réunion) : Ces quatre projets étaient alors en « stand by » pour diverses raisons, soit techniques, soit budgétaires, soit institutionnelles.

Depuis lors :

- *le projet de réfection et d'élargissement du pont a été relancé fin 2025 : une nouvelle étude a été demandée à l'auteur de projet sur base de la dernière inspection du pont commandée au SPW au mois d'août 2025 ; l'objectif est de démarrer les travaux en 2026*
- *Les travaux de rénovation du Cercle ont repris le 18 août 2025 après 1 an d'arrêt suite aux problèmes rencontrés au niveau du sous-sol. Une nouvelle étude de stabilité a été réalisée et le chantier a repris par la réalisation de pieux de sous-fondation.*
- *Le projet de « zone de rencontre paysagère » derrière la future maison médicale sera remis en adjudication en 2026 pour une exécution en 2027 (après la construction de la maison médicale, actuellement en cours). Le projet sera financé via la nouveau Fonds extraordinaire régional d'investissement (FERI 2026-2030).*
- *Le projet de rénovation de l'ancienne « gare du vicinal » reste en stand by pour raisons financières. La gestion du bâtiment a été confiée à l'asbl communale (mise à disposition précaire jusque fin 2026) et le bâtiment a été mis en location à l'asbl Confluence Ourthe Amblève (projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée) jusque fin 2026. Les partenaires cherchent jusque-là des moyens financiers et juridiques pour pérenniser le projet d'économie sociale (filière de récupération et de réutilisation de meubles) et rénover à terme le bâtiment.*

La CLDR s'est également interrogée sur qu'il en est d'une éventuelle relance d'un nouveau PCDR. (cf. réunion suivante)

5. Présentation du rapport d'activités 2024 de l'ADL et interactions avec les membres de la CLDR sur le travail futur de l'ADL
6. Divers

Voir PV en annexe.

La réunion du 9 décembre 2025

L'objectif de cette réunion était de réaliser l'évaluation de la mise en oeuvre du PCDR depuis son approbation par le Gouvernement wallon en 2013.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 février 2025
2. Evaluation de la mise en oeuvre du PCDR
 - a. Présentation de l'évaluation réalisée par la FRW.

La FRW a présenté deux documents, à savoir :

 - Un tableau de bord de mise en oeuvre des projets (avec états d'avancements, réalisations concrètes, montants engagés et subsides).
 - Un document d'analyse pointant les réussites, les freins et les enseignements à tirer de la démarche.

Ces deux documents ainsi que le Power Point de présentation sont repris en annexes à ce compte-rendu.
 - b. Réflexions collectives sur les enseignements à en tirer.

Sur base de la présentation réalisée par la FRW, la CLDR souhaite mettre en lumière 3 éléments importants :

 - *La participation citoyenne au stade de la mise en oeuvre peut être pointée comme une réelle faiblesse. Cela s'explique notamment par le fait que les fiches-projets reprises dans le PCDR concernaient, en très grande majorité, des projets importants et très peu d'actions citoyennes à mettre en oeuvre. Les réunions de CLDR étaient donc essentiellement des réunions d'information sur le suivi des projets. Il s'agit d'un facteur essentiel à prendre en considération si la Commune décidait à l'avenir de relancer une Opération de Développement Rural.*
 - *La lourdeur et la lenteur des procédures administratives qui font que, 12 ans après l'approbation du PCDR, peu de projets sont réalisés à 100%. Les projets phares de ce PCDR sont en effet toujours en phase de mise en oeuvre. Il s'agit là d'une réalité qui a pu peser sur la motivation des membres de la CLDR et « déconnecter » l'ensemble des habitants du processus. Des actions citoyennes concrètes et rapides à mettre en oeuvre auraient donc pu jouer un rôle dynamisant dans le processus.*
 - *La mise en oeuvre d'un tel programme est particulièrement intense pour le personnel communal chargé de la mise en oeuvre opérationnelle. D'où la nécessité de déterminer des priorités claires dans les projets à mettre en oeuvre.*
 - c. Réflexions sur les enjeux de Comblain-au-Pont dans les prochaines années.

Si la Commune relançait un nouveau PCDR, il serait pertinent de...

 - *Travailler davantage sur les villages et hameaux. Jusqu'ici, ce sont en effet Comblain et Poulseur qui ont fait l'objet des principaux investissements.*
 - *Définir des projets qui mettent en avant la participation citoyenne. A titre d'exemple, un budget participatif permettrait de mettre rapidement en oeuvre des projets concrets d'intérêt collectif tout en mobilisant la population.*

- De bien consulter les « jeunes » et de leur faire prendre conscience que leur avis compte pour définir les attentes et les besoins de la population.

- De travailler activement à (re)créer du lien entre la Commune (mandataires et services communaux) et la population. La participation et la dynamique citoyenne se sont aujourd'hui développées en dehors des sphères communales (associations de fait, comités de village, associations culturelles, tiers-lieu, ...). Un enjeu fondamental pour l'avenir sera donc de reprendre contact et de renouer du lien avec les différents comités et associations.

3. Divers (la CLDR a refait le point sur les conventions et autres grands projets en cours).

Voir PV en annexe.

Les groupes de travail

- **Le groupe de travail « Projet de village de vacances de Hoyemont »** s'est réuni le 22 janvier 2025.

Ordre du jour : analyse et aide à la rédaction de la note communale de motivation du refus d'octroi du permis d'urbanisme.

1. Objectif et cadre de la rencontre
2. Présentation des résultats de l'enquête publique
3. Les avis des différents services consultés
4. L'avis de la CCATM
5. Les éléments complémentaires apportés en séance
6. Les procédures de recours
7. Les suites

Le Collège communal ayant décidé de refuser le permis d'urbanisation et le promoteur ayant renoncé à introduire un recours, le groupe de travail n'a plus eu besoin de se réunir en 2025.

- **Le groupe de travail biodiversité** : la réunion de l'appel à projet « BiodiverCité 2024 » est programmée en janvier 2026 et sera consacrée à la problématique du frelon asiatique.

Le programme de travail 2026

La convention d'accompagnement de la FRW est arrivée à son terme le 31 décembre 2025. Désormais, la CLDR ne sera donc plus animée par l'agent de la FRW. Le secrétariat et l'animation des réunions de la CLDR seront confiés à l'ADL.

La CLDR continuera à suivre l'état d'avancement des différents projets du PCDR de manière à pouvoir jouer pleinement son rôle de relais de et vers la population.

La CLDR restera également disponible comme comité de pilotage de l'ADL.

Le GT « Village de vacances de Hoyemont » pourrait être reconvié à titre consultatif au moment de l'élaboration des orientations au niveau du nouveau Schéma de développement communal.

Le GT Biodiversité se réunira pour une soirée consacrée au frelon asiatique en janvier 2026.

Une nouvelle ODR n'est pas à l'ordre du jour tant que la Commune n'a pas terminé les projets en cours de convention et tant que les conditions d'élaboration d'un PCDR ne seront pas revues au niveau wallon (coût d'une étude actuellement trop élevé).